

BULLETIN DE L'ACADEMIE DE CAEN

N°71 Juillet 2022

EDITORIAL

Cher collègue,

Voici le dernier BBL de l'année avant la fin des festivités de fin d'année.

Cette année encore aura été très occupée et préoccupée par le Covid et sa prise en charge. S'il est vrai qu'il ne revenait pas aux seules infirmières de tracer et signaler, dans les faits c'est notre profession qui a été énormément sollicitée sans que notre Ministre ni celui de la santé n'en tiennent compte.

C'est pourquoi le SNICS œuvre pour qu'enfin nous puissions bénéficier du Ségur 2 de la santé. Des remerciements à l'oral lors des audiences locales ou ministérielles ne suffisent pas à remplir le caddy ni le plein d'essence.

Vous trouverez ci-après les dernières infos de notre profession tant au niveau national que local.

D'ors et déjà, prenez des forces, il n'est pas à exclure une manifestation parisienne rapidement après la rentrée (si le COVID nous le permet).

D'ici là nous vous souhaitons de bonnes vacances, prenez soin de vous



SECRETARIAT ACADEMIQUE

Secrétaire académique

FRANCOIS Patricia
Collège Guillaume de Normandie
243 rue de Falaise
14000 CAEN
Tel Pro: 02.31.70.30.49
Tel port: 06.69.79.56.80
snics-caen@laposte.net

Secrétaire académique adjointe

DESMORTREUX Ingrid
Collège Gisèle Guillemot
14120 Mondeville
Tel Pro : 02 50 22 15 86

Trésorière académique

BALOCHE Isabelle
Collège du Cingal
14680 Bretteville sur Laize
Tel pro : 02.31.23.50.66

Secrétaire départementale 61

DELAHAIE Eliane
lycée Gabriel
61200 ARGENTAN
Tel pro 02.33.12.28.93

Membres Actifs

CONSTANTIN Angélique
EVEILLARD Frédérique
GOMBERT Christelle
GARREAU Florence

APPLICATION LIEN

Le 28 juin a eu lieu un webinaire SNICS sur le thème de l'application LIEN.

Si le SNICS ne s'oppose pas à sa mise en place, il est cependant demandé que sa « rentrée » soit retardée afin de lever tous les dysfonctionnements relevés lors des tests dans les académies pilotes ainsi que nos remarques lors de nos « formations » (si les formateurs les font tous remonter.)

Il est incompréhensible qu'en l'état on ne puisse nous (R') assurer que le secret professionnel est respecté. Vous trouverez ci-après le communiqué de presse à ce sujet.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient revenir au format papier, il est toujours possible de commander le cahier de l'infirmière (SAGESSE papier) chez Berger Levrault. - volet n° 1 "actes et suivi infirmiers" (Santé scolaire) ref : 514BEL515 (250 exemplaires à 0.55 euros HT)

SECRET PROFESSIONNEL

Le 27 juin lors de la réunion départementale des infirmières du Calvados, nous avons bénéficié d'une intervention de qualité de Mme Frédérique Roullier, juriste, concernant le secret professionnel. Tous les fonctionnaires y sont soumis depuis le 01 mars 2022 .

Un compte rendu de l'implication de cette loi vous sera fait pour la rentrée prochaine. Des pressions pouvant se faire jour de la part des chefs d'établissement.

DECENTRALISATION

Le 27 juin, nous avons appris que le département de la Gironde (majorité et opposition) avait adopté une motion demandant de tenter une expérience de décentralisation des infirmières scolaires de ce département au prétexte que le nombre de poste ne couvre pas les besoins (6 collèges sans IDE).

Les parents d'élèves et bien sûr les IDE concernées sont dans l'incompréhension d'une telle mesure qui s'appuie sur la loi 3DS qui veut donner des marges de manœuvre aux élus locaux.

Rappelons que cet été un rapport doit dire quel serait le coût d'un transfert total des médecins et IDE de l'EN. La Gironde a pris les devants.

Le SNICS a contacté immédiatement le ministère et au niveau local une audience a été demandée en urgence. Il n'est plus temps de s'offusquer mais d'agir car Il est à craindre que cela ne fasse boule de neige.

VACCINATION

Lors d'un GT du CNPI auquel le SNICS a participé, un avis a été déposé demandant l'élargissement de la vaccination par les infirmières.

En janvier dernier, la HAS s'est prononcée en faveur de l'extension, hors Covid-19, des compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes pour les personnes âgées de 16 ans et plus.

Elle publie aujourd'hui le second volet de ces travaux qui concerne les enfants et les adolescents de moins de 16 ans et précise les conditions de prescription et d'administration des vaccins obligatoires ou recommandés du calendrier vaccinal par ces professionnels (à l'exception de la prescription des vaccins vivants chez des personnes immunodéprimées, qui doit rester une compétence réservée aux seuls médecins).

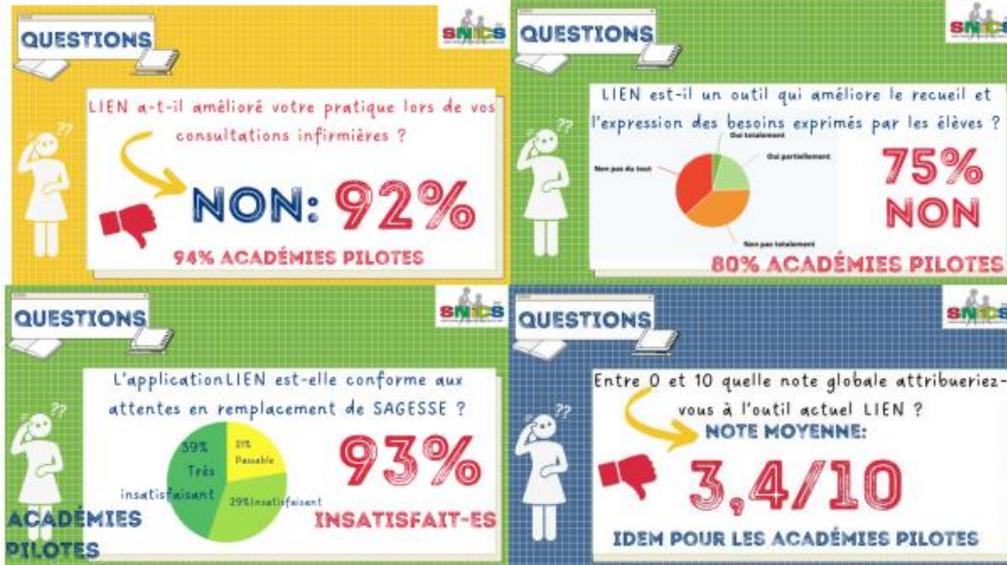
Les objectifs : faciliter le parcours vaccinal de la population et ainsi augmenter la couverture vaccinale en France. Plus largement, la HAS préconise d'inscrire cette démarche dans le cadre d'un parcours de santé global de l'enfant et de l'adolescent mobilisant tous les professionnels de santé, au-delà de l'acte de prescription et d'administration des vaccins.

Il ne s'agit que d'un projet pour l'instant mais s'il devait se réaliser, nous serions en premières lignes de son application. S'il est à noter une avancée pour notre profession, une facilité d'accès aux soins pour les élèves, des modalités sont encore à définir afin d'éviter des dérives que nous ne connaissons que trop bien.

La Circulaire du 29-6-2022 précisant la rentrée est parue, vous pouvez en prendre connaissance, voici ce qui nous concerne en peu de lignes :

Une attention accrue à la santé mentale des élèves

Toutes les études menées dans le prolongement de la crise sanitaire montrent les effets délétères que celle-ci a eus sur la santé mentale des jeunes, conduisant notamment à des troubles anxieux ou à un affaiblissement de l'estime de soi. La santé psychique des élèves constitue donc une priorité absolue : il en va de leur santé et la construction de soi de chacun d'eux à long terme. Dès la rentrée, des travaux seront lancés pour conforter le rôle des personnels médico-sociaux et renforcer l'attractivité de leurs métiers. Au-delà, c'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui doit veiller à créer un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à leur donner confiance en eux-mêmes. Une attention toute particulière devra être portée au repérage et au suivi des élèves qui montrent des signes de grande fragilité psychologique.



Communiqué de presse : un autre L.I.E.N, une nécessité !

Aujourd'hui, plus de 800 infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur se sont réunies en congrès extraordinaire à l'appel du SNiCS FSU. Elles exigent une refonte du Logiciel Infirmier de Education National « LIEN », promu au pas de charge bien qu'inadapté et non abouti.

Les infirmières de l'Education nationale exigent le report d'un an du déploiement de LIEN car il dégrade les conditions d'accueil des élèves mais également leurs conditions de travail.

Elles revendiquent un autre LIEN, avec les élèves mais aussi avec les services de l'Education nationale.

Face aux besoins accrus des élèves en consultations infirmières et après 5 années sans créations de postes, sans reconnaissance salariale et sans respect de leur expertise, les infirmières de l'Education nationale attendent du nouveau Ministre qu'il agisse pour sécuriser la rentrée 2022 qui s'annonce difficile !

S'il ne les entend pas, elles n'hésiteront pas à se mobiliser, y compris par la rue, pour voir leurs revendications aboutir.

Paris, le 28 juin 2022

Contact presse :
 - Saphia Guereschi : [06 87 89 13 34](tel:0687891334)
 - Sylvie Magne : [06 08 90 22 31](tel:0608902231)



Avancement :

Les collègues concernés par l'avancement ont été informés par un mail de la DEPAP.

A titre transitoire, cette année, nous avons 6 possibilités pour la classe supérieure et 4 pour la hors classe.

Les collègues promouvables au titre de l'année 2021 sont promus sur l'ancienne grille (Classe supérieure, Hors classe). L'année prochaine il n'y aura plus qu'un seul passage de grade pour tous. Le SNICS a relevé des incohérences que l'administration (contactée par nos soins) veille à rectifier après accord du ministère.

A noter que vous ne pouvez pas faire de recours pour l'avancement, rentrez en contact avec nous si vous avez des questions à ce sujet.

CONGRES GRANDE ACADEMIE NORMANDE LE 29 SEPTEMBRE 2022

Notez bien cette date dans vos agendas.

Vu la configuration de l'académie passant de 3 à 5 départements, nous réfléchissons avec le bureau académique de Rouen à la localisation la plus opportune, gare à proximité, covoiturage, ... Nous vous dirons en début d'année le format retenu pour que le plus grand nombre puisse assister en présentiel.

Deux secrétaires nationales adjointes seront présentes.

ADHESION

Vous trouverez ci-après le bulletin d'adhésion pour l'année 2022.2023.

Vous pouvez si vous le souhaitez l'envoyer à Isabelle Baloche dès à présent à l'adresse suivante : 18 rue du Quebec 14540 SOLIERS.

ATTENTION

Les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique ont été contacté par le SNICS national mais aussi la semaine dernière par Isabelle par mail.

Pour ces collègues uniquement, vous devez absolument renvoyer à : adhesion@snics.org les informations suivantes : votre nom, prénom, votre grade, votre échelon (vu que nous avons tous été reclassés en janvier 2022), votre quotité de travail pour 2022.2023.

C'est urgent pour que le national puisse mettre son fichier à jour.

Merci à vous

Bulletin d'adhésion 2022-2023

Bulletin à envoyer à Isabelle BALOCHE 18 rue du Quebec 14540 SOLIERS

(*) Cocher la case correspondante à votre situation

Académie : CAEN	Département :	Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	
Adresse personnelle :		Téléphone :	
Code postal / Ville :			
Adresse mail personnelle :			
Numéro d'identification de l'établissement -RNE- :			
Nom établissement d'affectation :			
Adresse établissement :			
Mail administratif :			
Grade :	Échelon :	Date de la dernière promotion :	
Ancienneté Fonction Publique (AGS) :		Ancienneté Éducation nationale :	
Situation(*) : Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Contractuel.le <input type="checkbox"/> Vacataire <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/>			
Quotité de temps partiel : (*) Internat <input type="checkbox"/> Externat <input type="checkbox"/>			

Sous quelle forme souhaitez-vous recevoir la Publication FSU (*) : Papier Numérique

MODE DE PAIEMENT (*) :

par chèque à l'ordre du SNICS FSU

par prélèvements automatiques **2 OPTIONS** : remplir impérativement le formulaire de prélèvement SEPA en bas de page

? **Reconductibles, paiement échelonné sur 12 mois sans avoir de démarche à faire d'une année sur l'autre.** Chaque année je recevrai un mail qui me permettra de reconduire ou de suspendre mon adhésion pour la nouvelle année scolaire et d'apporter les corrections nécessaires à ma situation. Tout au long de l'année, je peux me désabonner en écrivant à adhésion@snics.org.

? **Non reconductibles** en ? 1, ? 2, ? 3, ? 4, ? 5, ? 6 fois (*) à 1 mois d'intervalle Validés pour l'année scolaire en cours ; le nombre de prélèvements pourra être ajusté pour que le dernier ait lieu en août.

En adhérant, j'accepte de fournir au SNICS les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNICS de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNICS par l'administration et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD voir charte sur site : snics.org. Cette autorisation est reconduite lors du renouvellement de l'adhésion et est révoquant par moi-même en m'adressant au SNICS, 46 avenue d'Ivry 75013 Paris ou à ma section académique.

Je règle ma cotisation de.....€

A : _____, le _____ 20... **SIGNATURE :**

BAREME DES COTISATIONS 2022-2023 (Temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué.)

Catégorie A - INFIRMIER.E GRADE 1											
ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
COTISATION à régler	108 €	116 €	123 €	129 €	135 €	143 €	151 €	160 €	168 €	178 €	187 €
<i>COUT après crédit d'impôt</i>	36,72 €	39,44 €	41,82 €	43,86 €	45,90 €	48,62 €	51,34 €	54,40 €	57,12 €	60,52 €	63,58 €

Catégorie A - INFIRMIER.E GRADE 2											
ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
COTISATION à régler	117 €	124 €	131 €	139 €	147 €	155 €	163 €	171 €	181 €	190 €	201 €
<i>COUT après crédit d'impôt</i>	39,78 €	42,16 €	44,54 €	47,26 €	49,98 €	52,70 €	55,42 €	58,14 €	61,54 €	64,60 €	68,34 €

Contractuel.le, vacataire : 60€ soit 20,40€ après crédit d'impôt. / Retraité.e: 52€ soit 17,68€ après crédit d'impôt. / Disponibilité : 30€ soit 10,20€ après crédit d'impôt

FORMULAIRE MANDAT SEPA --- Attention : veuillez fournir un RIB et compléter tous les champs du mandat en lettres capitales-----

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
COMPLEMENT ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
IBAN :
BIC :

Créancier :
 SNICS-FSU
 46 Avenue d'Ivry
 75013 PARIS
Identifiant créancier SEPA
 FR37ZZZ642551

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNICS FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNICS FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Paiement : Récurrent/Répétitif ? _____ Ponctuel/Unique _____
 A : _____, le _____ 20... **SIGNATURE:**